



AGENCE MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (AMAO)
Département de l'Intégration Financière (DIF)

AIDE-MÉMOIRE

ATELIER PAR VISIOCONFERENCE ORGANISÉ PAR L'AMAO EN COLLABORATION AVEC LA BCE, LA COMMISSION DE LA CEDEAO ET LES BANQUES CENTRALES MEMBRES SUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE PAIEMENT ET DE RÈGLEMENT DE LA CEDEAO : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'EXPÉRIENCE DU SYSTÈME EUROPÉEN DE PAIEMENT ET DE RÈGLEMENT

28 octobre 2021

I. INTRODUCTION

Le Département de l'Intégration Financière de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) a, en collaboration avec la Banque Centrale Européenne (BCE), la Commission de la CEDEAO et les Banques Centrales membres, organisé, le 28 octobre 2021, par visioconférence, un atelier sur le thème « Mise en œuvre du Projet de système de paiement et de règlement de la CEDEAO (EPSS) et leçons à tirer de l'expérience de la BCE en la matière ».

L'objectif visé par l'atelier était de partager avec les parties prenantes du projet EPSS l'expérience de la BCE en matière de développement, de mise en place et d'exploitation d'un système de paiement et de règlement transfrontalier, afin de tirer des enseignements clés qui permettraient d'assurer une mise en œuvre efficace du projet EPSS. L'atelier a regroupé 53 participants issus de la BCE, de l'AMAO, de la Commission de la CEDEAO, des Banques Centrales membres (notamment des représentants des Comités Technologie et Règles/Opérations) ainsi que le Consultant du projet EPSS qui a réalisé l'étude de faisabilité et élaboré le document de projet. La liste des participants est jointe en annexe au présent aide-mémoire.

II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions du Directeur Général de l'AMAO et des représentants de la Commission de la CEDEAO et de la BCE, qui ont tous souligné la nécessité d'une collaboration continue avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer la mise en œuvre efficace du système de paiement et de règlement intégré pour la Communauté.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur Général de l'AMAO, M. Momodou Bamba SAHO, a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé que le paysage régional des systèmes de paiement reste caractérisé par une hétérogénéité qui affecte négativement le commerce inter-régional et les paiements transfrontaliers entre les opérateurs économiques, tant en termes de retards d'exécution des opérations que de coûts de transaction. Il a indiqué que ces transactions financières sont largement tributaires des accords avec les correspondants bancaires dans les pays tiers. M. SAHO a, en outre, affirmé que le projet EPSS a été lancé en vue de promouvoir l'intégration des systèmes de paiement aux niveaux national et zonal, dans le but ultime de créer un système de paiement transfrontalier et un environnement favorable aux échanges commerciaux entre les États membres de la CEDEAO. Il a rappelé que le projet est une composante clé de la feuille de route de la CEDEAO pour le lancement de l'Eco (2021-2027) qui a été récemment adoptée et implique la mise en place d'un système régional de règlement brut en temps réel (RTGS), d'une chambre de compensation régionale (CCR) et d'un commutateur régional, qui faciliteront l'interconnexion des systèmes de paiement nationaux.

Le Directeur Général a, par ailleurs, rappelé que le projet de cadre juridique et réglementaire a été validé par le Comité des Experts et récemment entériné par le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la CEDEAO qui a recommandé son approbation au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il s'est réjoui à l'idée que l'atelier offre aux participants l'opportunité d'échanger avec les experts et les responsables des systèmes de paiement de la BCE afin de mieux s'imprégner des évolutions techniques et technologiques, des mutations des cadres juridique et opérationnel, des normes et réglementations de sécurité ainsi que des défis liés à la mise en œuvre du projet de système de paiement dans la Zone Euro. M. SAHO a affirmé que cette initiative sera, sans nul doute, bénéfique pour

l'environnement de la CEDEAO dans un contexte où les Etats membres de cette Communauté s'acheminent vers la création de la monnaie unique de la CEDEAO qui requiert également la mise en place d'un système de paiement et de règlement (intégré et interopérable) à l'échelle de la CEDEAO. Pour finir, le Directeur Général a rappelé que la mise en place d'un système de paiement et de règlement efficace et intégré permettra de renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire unique prévue dans le cadre de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO).

Dans son allocution de bienvenue, M. Peter Oluonye (Responsable de Programme Principal chargé de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé) a, au nom de la Commission de la CEDEAO, rappelé l'importance du projet EPSS pour la promotion du commerce et de l'investissement inter-régional et intra-régional, l'atténuation des difficultés liées au mouvement transfrontalier des capitaux et la réduction des retards et des coûts imputables au paiement et au règlement des transactions dans la région. Il a affirmé que le projet EPSS a été conçu pour relever les défis de paiements et de règlements des transactions commerciales transfrontalières dans un contexte marqué par l'existence de plusieurs monnaies, en attendant l'adoption de la monnaie unique de la CEDEAO en 2027. Il a indiqué que les particularités de cette Communauté sont à l'origine du choix du modèle semi-centralisé pour l'EPSS proposé, avec interopérabilité des systèmes de paiement nationaux existants, en vue de faciliter les règlements et les paiements multilatéraux dans les monnaies nationales et les positions nettes devant être réglées en euros ou en dollars US. Pour lui, le système présente également l'avantage de faciliter l'intégration financière, l'inclusion financière et la formalisation du commerce transfrontalier informel dans un environnement réglementaire harmonisé.

M. Oluonye a, en outre, rappelé que la mise en place d'un mécanisme de paiements transfrontaliers pour la région ainsi que l'harmonisation des réglementations de paiement pour la promotion des échanges commerciaux et l'intégration financière est un mandat consacré par l'Article 51 du Traité révisé de la CEDEAO de 1993. Il a noté que les principales parties prenantes ont été consultées à chaque étape du cycle du projet, y compris la phase d'étude de faisabilité et du plan d'affaires. Il a souligné que le cadre juridique et les règles opérationnelles harmonisés de l'EPSS ont récemment été approuvés par le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la CEDEAO et les textes y relatifs sont en cours de transmission au Comité Ministériel, pour approbation, lors de sa prochaine Session. Une fois approuvés par le Comité Ministériel et adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le « *Cadre juridique et réglementaire du Système de Paiement et de Règlement de la CEDEAO (EPSS)* » créeront un environnement propice pour le bon fonctionnement de l'EPSS et permettront de garantir le succès des paiements transfrontaliers à l'échelle régionale.

A cet égard, M. Oluonye a invité l'ensemble des participants à saisir l'opportunité de partage d'expérience avec la BCE pour améliorer la capacité organisationnelle et échanger avec l'équipe sur les dimensions techniques, technologiques et opérationnelles, réglementaires et de gestion des risques du projet, afin d'approfondir la compréhension et de jeter les bases pour la conduite efficace du projet. Pour finir, il a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

III. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS, DISCUSSIONS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

3.1 Mise en œuvre du projet “Système de paiement et de règlement de la CEDEAO (EPSS)” : Progrès, défis et perspectives

Cette présentation, faite par M. Alieu CEESAY, Économiste en Chef, s’est appesantie sur les principaux axes de l’étude de faisabilité du projet réalisée 2013 et a également mis en exergue le processus rigoureux d’élaboration et d’adoption des réglementations régissant les systèmes de paiement au sein de la CEDEAO et des règles opérationnelles de marché qui ont été récemment approuvés par le Comité des Gouverneurs. Il a rappelé que ces documents sont en cours de transmission au Comité Ministériel et à la Conférence des Chefs d’État et de Gouvernement de la CEDEAO. Il a mis l’accent sur les travaux en cours relatifs à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un schéma d’interconnexion des systèmes de paiement déjà existants, les étapes d’interconnexion des infrastructures des systèmes de paiement et de règlement, ainsi que les impacts économiques, financiers, statistiques et de stabilité financière du projet EPSS et les perspectives.

M. CEESAY a souligné qu’en vue d’accélérer la mise en œuvre du projet, deux comités ont été créés, à savoir le :

- a) Comité chargé de la technologie ; et
- b) Comité chargé des règles/opérations.

Il a également rappelé que les Consultants ont recommandé la mise en place d’un Système Régional de Paiements et de Règlements semi-centralisé appelé ECOPESS (Système régional de paiements et de règlements de la CEDEAO), comprenant :

- un système régional de Règlement brut en temps réel (RTGS) ;
- un Système de Chambre de compensation régionale (CCR) ; et
- un Commutateur régional qui facilitera l’interconnexion des systèmes de paiement nationaux.

Enfin, la présentation a mis en évidence la feuille de route de mise en œuvre de l’EPSS, avec les étapes ci-après :

- soumission des politiques et réglementations au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d’État pour approbation (novembre/décembre 2021) ;
- appel à propositions pour les fournisseurs de technologie et choix d’une solution technologique (Q1 22-Q3 22) ;
- mise en place du mécanisme de contrôle/surveillance de l’EPSS (création de comités régionaux et nationaux pour la supervision et le contrôle des paiements de l’EPSS) (Q2 22-Q3 22) ;
- déploiement du système régional de paiement et de règlement (Q4 22) ;
- renforcement des capacités des acteurs dans chacune des juridictions (Q1 23).

A cet égard, les Banques Centrales membres sont invitées à :

- impliquer les fournisseurs de solutions qui ont mis en œuvre lesdites infrastructures des systèmes de paiement et de règlement des États/zones membres respectifs en vue de solliciter leur appui ;
- fournir l'appui nécessaire pour la mise en place d'une stratégie/programme de communication efficace pour le projet EPSS.

A l'issue de la présentation, les discussions ont essentiellement porté sur la relation entre le projet EPSS et le PAPSS. Il convient de rappeler que le PAPSS est conçu pour servir, à terme, de Commutateur central pour l'Afrique afin de stimuler la croissance des échanges et du commerce intra-africains, avec la participation active des banques centrales, des institutions financières, des communautés économiques régionales, du secteur privé et des utilisateurs finals, dans le but ultime de soutenir l'intégration financière du continent et, par ricochet, de renforcer la croissance économique.

Des préoccupations ont également été exprimées par rapport à la duplication des infrastructures et/ou des rôles induits par la mise en œuvre des deux projets, notamment les aspects relatifs à leur interopérabilité. En réponse à cette interpellation, M. CEESAY a précisé que les deux projets sont complémentaires et l'objectif est de recourir aux Communautés économiques régionales (CER) comme fondement pour l'Agenda panafricain qui concerne 54 pays africains, comme le souligne le communiqué de presse du Secrétariat du PAPSS publié le 28 septembre 2021 sur le site web d'AFREXIMBANK à l'occasion du déploiement opérationnel du PAPSS.

Les principaux enseignements à tirer de cette présentation pourraient se décliner comme suit :

- 1) Préparation technique : évaluer les adaptations nécessaires à opérer sur l'infrastructure informatique (logiciels et matériel), mettre à jour l'interface, mettre en œuvre la norme ISO20022 pour la messagerie, établir la connectivité et effectuer des tests internes ;
- 2) Préparation organisationnelle et opérationnelle : évaluer l'impact commercial, assurer la conformité des processus commerciaux, définir les procédures opérationnelles, mettre en place les dispositions juridiques, trouver un fournisseur de services réseau, former le personnel aux tests, à la migration et aux opérations, effectuer des tests de connectivité et des tests utilisateurs, préparer et participer aux tests de migration.

3.2 - Paiements et infrastructures de marché dans l'Union européenne avant et après la création de la BCE et l'introduction de la monnaie unique

Cette présentation, faite par M. Sylvain Debeaumont, a mis en exergue le contexte politique dans lequel TARGET 1 a émergé, les principes généraux qui ont été convenus, l'approche adoptée pour TARGET 1 ainsi que les principales étapes du projet (phase préliminaire, phase de spécification, phase de développement, phase de test et de simulation). Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il a été jugé utile de mettre en place un système d'interconnexion pour les transactions nationales et transfrontalières et de procéder à l'harmonisation minimale des règles, d'où le succès relatif de TARGET 1.

Abordant la migration vers une nouvelle génération de TARGET, M. Debeaumont a mis en exergue les principales lacunes de TARGET 1, les principaux changements apportés par TARGET 2, les principales étapes du projet TARGET 2 (consolidation du marché, spécification et développement, tests, migration).

S'agissant des principales lacunes de TARGET 1, elles se présentent comme suit :

- une solution technique complexe entraînant des incidents réguliers ;
- des coûts de maintenance élevés et des problèmes d'adaptabilité, des objectifs de recouvrement des coûts non atteints ;
- la demande par les utilisateurs d'un niveau d'harmonisation beaucoup plus élevé en termes de services et de tarification ;
- des défis liés à l'élargissement de l'UE et à la crédibilité de l'eurosysteme.

Les principaux changements apportés par TARGET 2 sont :

- la consolidation technique complète sur une plate-forme partagée unique (SSP) fournie par trois banques centrales ;
- les services de base identiques fournis à tous les participants au même prix selon le principe de recouvrement transfrontalier ;
- une interface technique harmonisée pour les participants (basée sur SWIFT) ;
- la robustesse et la résilience renforcées ;
- des relations commerciales et juridiques avec les utilisateurs assurées par les BCN ; et
- l'implication de toutes les banques centrales individuelles à toutes les décisions sur la base du principe un pays/une voix.

3.3 - RTGS et évolutions des systèmes de paiement et de règlement au sein de l'Union européenne

L'objectif de la consolidation de TARGET 2-T2S a notamment porté sur le renforcement de l'efficacité, l'optimisation de la gestion des liquidités, un accès plus facile à tous les services via une interface harmonisée, l'amélioration du service RBTR, l'utilisation uniforme des normes de messagerie (ISO20022), la réduction des coûts opérationnels et le renforcement de la cyber-résilience.

TARGET 2 a également été axée sur une approche en silo/cloisonnée (règlement de titres, paiements de grande valeur, paiements instantanés), une approche modulaire (gestion centrale des liquidités), des données de référence partagées, une facturation partagée, une passerelle d'infrastructure de marché unique du système euro.

En résumé, la mise en œuvre de la norme ISO20022 comprend des services RBTR multidevises (pas de conversion), des fournisseurs de services multi-réseaux (ESMIG), des heures de fonctionnement plus longues et une analyse de données améliorée.

Les facteurs clés de succès sont notamment la préparation technique, commerciale et opérationnelle, soutenue par une bonne coordination interne, communautaire et l'engagement de financement du projet, ainsi que la sensibilisation de la Direction Générale à la gestion des risques.

Les principaux enseignements tirés de la présentation de la BCE sur les expériences de TARGET 1 et TARGET 2 se déclinent comme suit :

- un système de paiement transfrontalier est rarement un objectif en soi mais un instrument pour servir une feuille de route politique/économique plus large ;
- un projet d'intégration de système de paiement devrait bénéficier d'un appui important de la part de toutes les parties prenantes (par exemple, les autorités politiques, les banques centrales, les régulateurs, les banques) ;
- un calendrier réaliste prenant également en compte le niveau de préparation des différentes parties prenantes ;
- la volonté d'harmoniser au-delà des aspects techniques (par exemple, le cadre juridique, les procédures opérationnelles des pratiques commerciales) et de réfléchir au-delà du contexte national ;
- la nécessité de s'appuyer sur une structure de gouvernance claire et solide.

IV. SÉANCE DE CLÔTURE

Dans son allocution de clôture, le Directeur Général de l'AMAO, M. Momodou Bamba SAHO, a remercié les Experts de la BCE pour avoir accepté de consacrer du temps à partager l'expérience avec les Experts des Banques Centrales des Etats membres ainsi que les autres parties prenantes. Il a exprimé sa gratitude à l'endroit de tous les acteurs et formulé l'espoir que cette initiative mutuellement bénéfique sera renforcée à mesure que nous nous acheminons vers la phase de mise en œuvre du projet EPSS.

Le représentant de la Commission de la CEDEAO, M. Peter Oluonye, a remercié les participants pour leurs précieuses contributions ainsi que la BCE et l'AMAO pour leur collaboration et a réitéré l'engagement de la Commission de la CEDEAO en faveur de la mise en œuvre diligente du projet EPSS.

La représentante de la BCE, Mme Tiziana Trefiletti, a remercié les participants et le personnel de l'AMAO pour leurs contributions et a indiqué que les différentes présentations et les discussions qui ont suivi sont mutuellement bénéfiques pour la BCE et l'AMAO. Elle a exprimé sa gratitude pour l'organisation de l'atelier tout en réitérant ses remerciements aux différents présentateurs, au Directeur Général de l'AMAO et au représentant de la Commission tout en se réjouissant d'avance de la poursuite de la collaboration entre la BCE et l'AMAO.
